

opusdei.org

Chronologie de la cause de canonisation de Guadalupe Ortiz de Landazuri

Les étapes de la cause de
canonisation

18/06/2018

16 juillet 1975 : Guadalupe meurt à Pampelune (Espagne), en odeur de sainteté.

6 janvier 2001 : le prélat de l'Opus Dei, Mgr Javier Echevarría, nomme

l'abbé Benito Badrinas Amat
postulateur de la cause de
béatification et de canonisation de
Guadalupe.

30 mars 2001 : la Congrégation pour
les Causes des Saints, sur la demande
de l'archevêque de Madrid, le
Cardinal Rouco Varela et avec
l'accord de l'archevêque de
Pampelune, Mgr Fernando Sebastián,
transfère la compétence pour
l'instruction diocésaine de la cause
de Pampelune à Madrid.

3 novembre 2001 : la Congrégation
pour les Causes des Saints donne le
nihil obstat pour commencer le
procès de canonisation de
Guadalupe.

18 novembre 2001 : première
session du procès sur la vie, les
vertus et la renommée de sainteté de
Guadalupe dans le diocèse de
Madrid, présidée par le Cardinal
Rouco Varela.

23 janvier 2002 - 11 décembre 2003 : en 66 sessions, le tribunal interroge 32 témoins, à Madrid.

6 - 28 mai 2003 : en 37 sessions, le tribunal écoute les déclarations de 22 témoins, dans la ville de Mexico, pour vérifier *in situ* l'extension de la renommée de sainteté de Guadalupe.

9 mai 2002 - 13 décembre 2004 : les membres de la commission historique recueillent tous les documents concernant la Servante de Dieu pour les présenter au tribunal.

10 mai 2002 - 3 janvier 2005 : les experts théologiens étudient les écrits de Guadalupe et présentent leurs conclusions.

18 mars 2005 : session de clôture du procès diocésain, présidée par l'archevêque de Madrid.

23 avril 2005 : les documents de l'enquête diocésaine sont remis à la Congrégation pour les Causes des Saints ; ils représentent 3008 pages, en 7 volumes.

12 mai 2005 : le prélat de l'Opus Dei nomme l'abbé Antonio Rodriguez de Rivera postulateur de la cause de canonisation auprès de la Congrégation pour les Causes des Saints.

17 février 2006 : la Congrégation pour les Causes des Saints valide le procès diocésain sur la vie, les vertus et la renommée de sainteté de la Servante de Dieu.

5 mai 2006 : la Congrégation nomme le Père Cristoforo Bove, O.F.M.Conv. rapporteur chargé de la rédaction de la *Positio super vita, virtutibus et fama sanctitatis* de Guadalupe.

25 mai 2007 - 16 janvier 2008 : le procès sur la guérison miraculeuse

d'Antonio Jesús Sedano Madrid, attribuée à l'intercession devant Dieu de Guadalupe, se déroule dans le diocèse de Barcelone.

21 janvier 2008 : les documents du procès diocésain sur la guérison d'Antonio Jesús Sedano Madrid sont remis à la Congrégation pour les Causes des Saints.

24 octobre 2008 : la Congrégation valide le procès réalisé par le diocèse de Barcelone sur la guérison d'Antonio Jesús Sedano Madrid.

4 août 2009 : le postulateur remet à la Congrégation la *Positio*. Elle se compose de quatre parties : histoire de la cause et sources (25 pages), biographie documentée (159 pages), étude critique des vertus (215 pages) et *summarium* des déclarations des témoins du procès et des écrits de Guadalupe (656 pages).

7 juin 2016 : les consultants théologiens de la Congrégation pour les Causes des Saints, après étude de la *Positio*, ont donné une réponse positive à la question de l'exercice héroïque des vertus par Guadalupe, de sa renommée de sainteté et des faveurs.

2 mai 2017 : les cardinaux et les évêques membres de la Congrégation réunis en session ordinaire se prononcent en faveur de l'héroïcité des vertus et de la renommée de sainteté de Guadalupe.

4 mai 2017 : le Pape François autorise la Congrégation pour les Causes des Saints à publier le décret sur les vertus de la Servante de Dieu Guadalupe Ortiz de Landazuri.

5 octobre 2017 : les experts médecins consultés par la Congrégation étudient la documentation concernant la guérison d'Antonio Jesús Sedano

Madrid ; ils en concluent que cette guérison instantanée, complète et permanente n'a pas d'explication scientifique.

2 janvier 2018 : la *Positio* sur la guérison supposée miraculeuse d'Antonio Jesús Sedano Madrid est remise à la Congrégation.

1^{er} mars 2018 : le collège des théologiens de la Congrégation se prononcent positivement pour l'attribution de la guérison extraordinaire d'Antonio Jesús Sedano Madrid à l'intercession de Guadalupe.

5 juin 2018 : les cardinaux et les évêques membres de la Congrégation réunis en session ordinaire affirment que la guérison extraordinaire d'Antonio Jesús Sedano Madrid doit être attribuée à l'intercession de Guadalupe.

8 juin 2018 : le Pape François autorise la Congrégation à publier le décret sur le miracle attribué à l'intercession Guadalupe.

pdf | document généré
automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ci/article/chronologie-de-la-cause-de-canonisation-de-guadalupe-ortiz-de-landazuri/> (05/04/2026)